



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1702

Lyon 6e - 33 bis à 35 rue Bossuet - Approbation d'une convention de mise à disposition anticipée d'un volume à titre gratuit par la SCCV de l'oraison afin de permettre à la Ville de Lyon d'entreprendre les travaux d'aménagement intérieur et extérieur de la bibliothèque du 6e arrondissement. N° EI 06015-2

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 DECEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 18 DECEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BERRA, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINI), Mme BLEY (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), M. TOURAINE (pouvoir à M. LE FAOU), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. BERNARD (pouvoir à Mme AIT MATEN)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BOUDOT

2015/1702 - LYON 6E - 33 BIS A 35 RUE BOSSUET - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ANTICIPEE D'UN VOLUME A TITRE GRATUIT PAR LA SCCV DE L'ORAISON AFIN DE PERMETTRE A LA VILLE DE LYON D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT INTERIEUR ET EXTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE DU 6E ARRONDISSEMENT. □ N° EI 06015-2 □ (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 27 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire de l'ensemble immobilier communément dénommé « le quadrilatère », situé rue Garibaldi, rue de Sèze, rue Boileau et rue Bossuet abritant notamment les locaux de la Mairie du 6^e arrondissement.

Par acte en date du 4 juillet 2014, intervenu suite à la délibération n° 2014/6274 du 20 janvier 2014, la Ville de Lyon a consenti au profit de la SCCV de l'Oraison un bail à construction sur la partie de l'assiette foncière cadastrée BK 214, d'une superficie de 1 354 m², en vue de la réalisation d'un programme immobilier de logements, ainsi que d'un volume destiné à lui être remis aux fins de l'implantation de la future bibliothèque de 6^e arrondissement.

Aujourd'hui, la Ville de Lyon souhaite disposer de manière anticipée de cet espace correspondant à une partie du volume 2 de l'état descriptif de division en volumes précédemment constitué, livré brut de béton, réseau fluides en attente et vitrines aménagées afin de permettre le lancement de l'opération des travaux d'aménagement intérieurs de l'équipement collectif autorisé par la délibération n° 2015/1437 du 28 septembre 2015.

A cet effet, la SCCV de l'Oraison consent à mettre à disposition de la Ville de Lyon le volume 2 pour partie constituant « l'équipement d'intérêt collectif » et ce, à titre gratuit, selon les modalités fixées par la convention soumise à votre approbation.

Conformément aux termes de l'acte notarié en date du 4 juillet 2014, cette mise à disposition par anticipation, consentie préalablement au délai maximal d'achèvement des travaux d'une durée de 27 mois à compter du 4 juillet 2014, expirera au jour de l'achèvement de l'ensemble du programme immobilier projeté, date à laquelle sera constatée en sus de la remise du volume bibliothèque (volume 2) le transfert de propriété des volumes de tréfonds général (volume 1) et d'élévation générale (volume 4).

Vu les délibérations n° 2014/6274 du 20 janvier 2014 et n° 2015/1437 du 28 septembre 2015 ;

Vu la convention de mise à disposition anticipée à titre gratuit ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1- La convention de mise à disposition anticipée susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la SCCV de l'Oraison, concernant une partie du volume 2 à usage de bibliothèque municipale est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY